

Art. 2. L'excédent des recettes, à la fin de l'exercice 1933, des fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Impositions communales	fr.	5.513.798 48
Cautionnements de toute nature	»	61.640.936 42
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée	»	595.470 —
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	»	144.999 56
Consignations et dépôts	»	5.844.032 14
Postes. — Fonds pour mandats	»	87.449.802 81
Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	»	49.367.753 60
Fonds communal (réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907) .	»	69.026 14
Fonds d'amortissement de l'emprunt Belgo-Luxembourgeois	»	14.834.685 —
Fonds d'amortissement des chemins de fer vicinaux	»	91.562 50
Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes	»	2.054.495 36
Fonds spécial pour la reconstitution du domaine forestier de l'Etat	»	395.582 21
Total.....	fr.	228.002.144 22
D'où il y a lieu de déduire l'excédent des dépenses de fonds :		
Fonds des dépenses communales	fr.	2.975.711 26½
Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat de	fr.	225.026.432 95½

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 29 décembre 1937.

Charlotte.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

P. Dupong.

(ANNEXE).

Compte général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1933.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1933.	Recettes effectuées.
Chapitre I^{er}. — RECETTES.			
Section I ^{re} .			
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur	7.870.000	
Section II. — Contributions directes et accises.			
2	Impôt général sur le revenu et le capital	30.000.000	24.263.639 96
3	Surtaxe sur le revenu au taux de 60% des taux de l'impôt sur le revenu	5.000.000	4.115.662 71
4	Recettes sur toccage.....	100.000	73.689 02
5	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	3.200.000	3.267.240 39
6	Impôt sur les cabarets	2.200.000	2.382.075 00
7	Eaux-de-vie	35.000.000	18.999.966 69
8	Taxes sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux.....	45.000	33.243 70
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement des plans parcellaires déposés aux secrétariats	3.000	—
10	Extraits du cadastre.....	8.000	6.951 40
11	Recettes diverses.....	300.000	458.652 51
12	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	400.000	453.674 85
		76.256.000	54.054.796 23
Section III. — Douanes.			
13	Part du Grand-Duché dans les revenus de l'Union économique	65.847.000	73.605.128 76
13bis	Recettes en exécution de l'art. 12 de la Convention établissant l'Union économique	11.327.000	11.232.439 18
13ter	Recettes en exécution de l'art. 13 de la Convention établissant l'Union économique	10.108.000	9.640.632 00
14	Loyers.....	210.000	211.135 72
15	Recettes diverses.....	90.000	92.339 39
		87.582.000	94.831.725 05
Section IV. — Enregistrement et domaines.			
16	Enregistrement.....	7.000.000	9.843.254 57
17	Hypothèques	1.200.000	1.537.364 60

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1933.	Recettes effectuées.
18	Successions.....	2.000.000	3.931.752 07
19	Timbre	2.000.000	2.554.136 88
19bis	Droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'art. 44 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse..	125.000	123.610 00
19ter	Produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et la Prusse	35.000	34.625 00
20	Impôt du timbre sur les lettres de voiture	700.000	942.791 20
21	Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés.....	7.000.000	7.324.242 24
	Impôt sur les billets de banque	125.000	125.000.00
	Droits en sus et amendes en matières de timbre, d'enregistrement etc.	80.000	153.462 97
	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscation en numéraire	700.000	932.467 95
	Recouvrement des frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises à l'étranger.....	150.000	207.958 52
26	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	8.000	15.192 25
27	Ferme de la pêche et des passages d'eau	113.053	111.113 40
28	Etablissement piscicole de Warken. — Vente d'alevins et de truitelles	10.000	1.930 00
29	Domaine forestier de l'Etat. — Produit des ventes de bois et relaiement du droit de chasse, y compris les bois réservés pour le chauffage des bâtiments de l'Etat	333.406	319.243 67
30	Frais d'administration des bois des communes et des établissements publics; remboursement des traitements des chefs de cantonnement	156.536	150.845 24
31	Ventes immobilières	160.000	432.424 31
32	Ventes mobilières. — Vente de reproducteurs	p ^r mém.	91.112 45
33	Ventes mobilières. — Produit des routes et autres ventes mobilières	200.000	215.630 19
34	Cassage mécanique de Merkholtz — vente de produits	10.000	43.001 00
35	Produit des pépinières forestières.....	60.000	34.941 35
35bis	Produit des pépinières de vignes de l'Etat	200.000	208.059 60
36	Locations.....	50.000	55.977 23
37	Frais de ventes immobilières.....	p ^r mém.	9.687 00

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1933.	Recettes effectuées.
38	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	200.000	207.657 11
39	Taxes et annuités des brevets d'invention et des marques de fabrique	200.000	192.000 00
39bis	Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du Service de l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce	60.000	16.777 35
40	Assistance judiciaire et procédure en debet — recouvrements.....	12.000	32.006 60
41	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes, frais de publication au <i>Mémorial</i> et recettes diverses ..	200.000	301.013 70
42	Impôt sur le chiffre d'affaires	20.000.000	21.974.020 00
43	Rentes de concessions minières.....	248.188	202.694 38
44	Rentes de concessions minières. — Loi du 29 novembre 1913	1.209.483	1.209.483 31
		44.545.666	53.535.476 14
	Section V. — Postes, Télégraphes et Téléphones.		
45	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes.....	14.750.000	15.719.534 09
46	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes.....	850.000	842.770 03
47	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements	11.275.000	11.172.059 68
48	Produit net des suppléments perçus sur les timbres Caritas 1932 ainsi que sur les télégrammes de philanthropie en faveur des œuvres de charité.....	168.100	114.753 85
		27.043.100	27.849.117 65
	Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.		
49	Produit du travail des détenus à Luxembourg 300.000 } — Diekirch..... 10.000 }	310.000	267.607 10
50	Recettes diverses du service économique	8.000	4.900 90
51	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourd-muets et autres pensionnaires	2.350.000	3.456.345 34
51bis	Produit du travail des malades de la Maison de santé d'Ettelbruck.	35.000	57.781 00
		2.703.000	3.786.634 34
	Section VII. — Recettes diverses.		
52	Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant.....	469.165	463.893 09

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1933.	Recettes effectuées.
53	Part (33 $\frac{1}{3}$ %) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements et des indemnités de résidence du personnel de l'enseignement primaire (art. 4 de la loi du 9 août 1921 sur la revision des traitements)	7.819.420	7.856.543 98
54	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s.-Alz., dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis ainsi que du lycée de jeunes filles d'Esch-s.-Alz.; minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	141.000	178.151 41
5	Part de la ville de Luxembourg dans les frais d'entretien, de gardiennage, d'éclairage etc. du lycée de jeunes filles de Luxembourg (Loi du 3 novembre 1926)	35.000	30.955 03
56	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteurs	45.000	63.425 00
57	Banque Internationale. — Traitement et indemnité de résidence du commissaire du Gouvernement	57.879	58.590 58
58	Versement à titre de participation de l'Etat grand-ducal aux produits des chemins de fer Guillaume-Luxembourg exploités dans le pays par la Direction générale des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg	p ^r mém.	—
58bis	Part de l'Etat dans la majoration des tarifs des chemins de fer secondaires	p ^r mém.	—
58ter	Versements par l'administration des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine pour servir à l'amortissement des dépenses de travaux complémentaires exécutés en conformité de l'art. IX du Modus vivendi	2.000.000	—
59	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	41.675	40.885 40
59bis	Chemins de fer cantonaux: Recettes du trafic et autres recettes accessoires	900.000	1.401.259 27
60	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat	950.000	849.427 76
61	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	250.000	250.000 00
62	Excédents de recettes de comptables extraordinaires	50.000	268.329 33
63	Remboursement de subsides remboursables pour études moyennes et supérieures	53.000	25.910 00

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1933.	Recettes effectuées.
63bis	Vente de cartes agricoles	500	—
64	Intérêts de fonds en dépôt	350.000	800.135 49
65	Minerval des élèves de l'école d'accouchement ; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité.....	250.000	246.794 55
65bis	Remboursement de frais d'entretien d'enfants chétifs placés au bord de la mer, dans des sanatoriums d'altitude ou ailleurs.....	17.000	23.330 59
66	Recettes du Laboratoire de bactériologie	60.000	70.500 00
66bis	Recettes de la Station agricole de l'Etat	—	65.668 95
67	Parts contributives des villes de Luxembourg, Esch-s.-Alz. et Diekirch pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail	47.000	5.018 70
68	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	240.000	103.127 00
69	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	800.000	566.132 40
70	Taxes consulaires	25.000	10.494 10
71	Remboursement à faire à l'Etat sur les allocations de chômage conformément à la loi du 6 août 1921.....	1.000.000	477.164 08
72	Remboursement des avances faites aux exploitations commerciales d'éclairage placées sous séquestre.....	p ^r mém.	—
73	Remboursement à l'Etat, à raison de 60% des traitements et des frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints de commissaires de police et des agents de la police locale (art. 6 de la loi du 29 juillet 1930 sur l'étatisation de la police locale).....	1.470.000	763.540 42
74	Remboursement à l'Etat des avances faites aux compagnies des chemins de fer en exécution de la loi du 28 décembre 1920	p ^r mém.	—
75	Assurances sociales	2.460.098	65.891 61
76	Logements populaires. — Amortissement et intérêts.....	6.400.000	6.084.198 69
76bis	Fonds d'améliorations agricoles. — Amortissements et intérêts	750.000	1.595.175 80
77	Participation du Grand-Duché dans les bénéfices de la Banque Nationale de Belgique	p ^r mém.	—
78	Vente d'ouvrages de droit publiés par le Département de la justice..	25.000	2.600 00
79	Vente de manuels de classe et d'autres livres par le Département de l'instruction publique	25.000	8.003 60

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1933.	Recettes effectuées.
80	Récupération, à charge des intéressés, des frais avancés par l'Etat pour l'exécution de travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation aux cours d'eau non navigables ni flottables et à leurs dépendances (Loi du 16 mai 1929).....	40.000	—
81	Redevance de la Compagnie grand-ducale d'électricité	810.000	784.756 35
82	Produit de l'emprunt à contracter en exécution de l'art. 4 de la loi du 26 avril 1929, concernant la création d'un organisme pour l'allocation de crédits à taux d'intérêt réduit pour habitations à bon marché, biens ménagers et jardins ouvriers et pour l'amélioration hygiénique des logements	p ^r mém.	—
82bis	Produit de l'emprunt prévu par la loi du 8 avril 1930 dans l'intérêt du fonds d'améliorations agricoles	p ^r mém.	—
83	Produit de l'emprunt à contracter en exécution de la loi du 30 juin 1930 concernant la construction, l'agrandissement ou l'achat de bâtiments de gendarmerie dans différentes localités du pays	p ^r mém.	—
84	Produit de l'emprunt contracté en exécution de la loi du 16 septembre 1932.....	90.118.000	104.798.426 92
	Arrangement concernant le stock de marks retirés de la circulation en 1918. — Versement de la Belgique.....	6.469.987	5.644.304 50
5	Participation de l'Etat aux dividendes de la société anonyme pour la construction d'habitations à bon marché.....	102.375	806.439 00
3	Produit de l'emprunt à réaliser en vue de l'exécution par l'administration des Postes et des Télégraphes, des travaux autorisés par la loi du 30 janvier 1933, 2 ^e tranche	3.000.000	—
	Total général des recettes	127.272.099	134.409.073 60
		373.271.865	368.466.823 01
Chapitre III. — RECETTES POUR ORDRE.			
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique	64.982.000	629.539 63
(bis)	Recettes et dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 13 avril 1929	75.000.000	31.368.252 06
	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres d'emprunts grand-ducaux	1.000.000	—
	Postes. — Remboursements aux Offices étrangers	350.000	361.099 71
	Télégraphes et Téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'expres et bons de réponses payées ; frais à avancer par les comptables	2.100.000	2.414.541 43

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1933.	Recettes effectuées.
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 26 juin 1897)	655.367	—
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt (Loi du 26 juin 1897)	285.720	291.813 05
7	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 28 juin 1911)	650.000	—
8	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt.....	26.000	26.270 00
		<u>145.049.087</u>	<u>35.091.515 88</u>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Chapitre II. — DÉPENSES.			
	Section I^{re}.			
1	Liste civile.....	200.000	200.000 00	200.000 00
1 ^{bis}	Frais de représentation et part de l'Etat dans les frais d'entretien des habitations de la Maison Souveraine (Crédit non limitatif)	1.200.000	1.200.000 00	1.178.000 00
1 ^{ter}	Id. — Restants des exercices 1929, 1930 et 1931	16.000	16.000 00	16.000 00
		<u>1.416.000</u>	<u>1.416.000 00</u>	<u>1.394.000 00</u>
	Section II. — Gouvernement.			
2	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'Etat, des Directeurs généraux et traitements des Conseillers de Gouvernement	685.400	685.400 00	684.298 00
2 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	91.776	91.776 00	100.752 76
2 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	16.320	16.320 00	16.560 00
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	1.237.000	1.232.529 90	1.201.292 20
3 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	157.536	157.536 00	163.766 63
3 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	30.720	30.720 00	32.120 00
4	Frais de route et de séjour, y compris les voyages à l'étranger (Crédit non limitatif)	60.000	60.000 00	204.205 04

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
5	Frais d'impression, frais des services de nettoyage et de chauffage	140.000	148.309 10	148.279 22
6	Réforme administrative. — Frais	p ^r mém.	—	—
7	Bibliothèque	40.000	40.026 00	40.025 58
8	Archives du Gouvernement. — Acquisitions, matériel, outillage et indemnités dans l'intérêt de la conservation des archives	7.500	4.974 00	4.873 35
9	Frais de publication du <i>Mémorial</i>	160.000	176.500 00	175.728 90
10	Frais de publication de la <i>Pasinomie</i> Luxembourgeoise...	9.000	9.000 00	4.731 75
11	Statistique	170.800	170.800 00	169.736 00
11bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	22.640	22.640 00	24.990 38
11ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	4.800	4.800 00	4.800 00
12	Id. — Frais de route et de séjour	6.000	4.668 00	4.667 85
13	Id. — Frais de publication, imprimés, bibliothèques, service de nettoyage et de chauffage	51.000	47.041 40	33.490 94
13bis	Id. — Travaux extraordinaires de statistique	40.000	45.290 60	45.289 80
14	Dépenses pour distinctions honorifiques	20.000	20.002 60	20.002 60
15	Dépenses diverses. — Imprévus	30.000	12.158 40	10.070 25
15bis	Location de l'immeuble de la société anonyme des Terres Rouges, Boulevard du Viaduc (loyer et prime d'assurance)	101.000	101.000 00	100.573 70
15ter	Id. — Restant de l'exercice 1932	80.400	80.400 00	75.667 56
		3.161.892	3.161.892 00	3.265.922 51
	Section III. — Chambre des députés.			
16	Chambre des députés	1.000.000	1.000.000 00	1.000.000 00
	Section IV. — Conseil d'Etat.			
17	Conseil d'Etat	137.500	137.500 00	119.809 85
	Section V. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.			
18	Traitement du Secrétaire	p ^r mém.	—	—
18bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	p ^r mém.	—	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
18 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—
19	Frais de bureau, de déplacement et autres.....	4.000	4.000 00	2.961 75
		4.000	4.000 00	2.961 75
	Section VI. — Relations extérieures.			
20	Légations et consulats (Crédit non limitatif).....	175.000	175.000 00	295.501 48
21	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'Arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	8.000	8.000 00	7.133 75
22	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Société des Nations	230.000	230.000 00	227.901 65
22 ^{bis}	Part contributive du Grand-Duché aux frais de l'organisation et du fonctionnement du Comité International technique d'experts juridiques aériens.....	7.100	7.100 00	6.945 75
22 ^{ter}	Part contributive du Grand-Duché à la constitution du fonds initial de l'Union Internationale de Secours (Loi du 29 février 1929)	5.000	5.000 00	4.859 75
		425.100	425.100 00	542.342 38
	Section VII. — Justice.			
23	Traitements et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire.....	3.349.900	3.349.900 00	3.215.513 49
23 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	418.400	418.400 00	457.492 59
23 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	66.240	66.240 00	71.360 00
24	Frais de bureau des justices de paix.....	19.000	19.000 00	15.764 10
25	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire..	87.200	87.200 00	70.981 95
26	Frais de bureau et d'impression et fournitures aux bibliothèques des tribunaux et des barreaux, frais d'éclairage, de nettoyage et du service de chauffage	150.000	150.000 00	127.005 27
26 ^{bis}	Confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1923 à 1932.....	20.000	20.000 00	12.485 36
27	Publication de la Pasirisie Luxembourgeoise — Subside	20.000	20.000 00	20.000 00
28	Frais de bureau des officiers du Ministère public près les tribunaux de police et indemnités du personnel	34.900	34.900 00	34.900 00
29	Frais de route et de séjour	7.000	7.000 00	1.892 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
30	Frais de bureau du greffier de la Cour et des greffiers des tribunaux d'arrondissement	4.100	4.100 00	4.100 00
31	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	400 00	—
32	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité et en matière de louage de service des employés privés (loi du 17 décembre 1925) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..	100.000	100.000 00	518.412 83
33	Huissiers audienciers, indemnités.....	14.000	14.000 00	13.750 00
4	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage	15.000	15.000 00	14.520 00
	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—
		<u>4.306.140</u>	<u>4.306.140 000</u>	<u>4.578.177 59</u>
	Section VIII. — Cultes.			
	a) Culte catholique.			
	Traitements du clergé	4.100.000	4.083.370 00	4.070.381 36
s	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	546.648	546.648 00	599.297 25
	Frais de bureau et de voyage de l'Evêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	12.000	12.000 00	12.000 00
8	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912) sur l'organisation de l'enseignement primaire (sans distinction d'exercice).....	200.000	216.630 00	216.626 29
39	Séminaire. — Traitements du directeur et des professeurs	139.500	139.500 00	139.440 00
39bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	18.592	18.592 00	20.530 03
40	Bourses d'études aux élèves nécessiteux du Séminaire...	20.000	20.000 00	20.000 00
41	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	6.000	6.000 00	6.000 00
42	Subside pour le culte catholique (y compris l'indemnité pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens); indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur les localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades	25.000	25.000 00	25.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	<i>b) Culte protestant.</i>			
43	Traitement du pasteur protestant.....	29.600	29.600 00	29.568 00
43bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	3.944	3.944 00	4.352 36
44	Subside	45.000	45.000 00	45.000 00
	<i>c) Culte israélite.</i>			
45	Traitement du rabbin.....	24.600	24.600 00	24.528 00
45bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	3.272	3.272 00	3.610 36
46	Subside	15.000	15.000 00	15.000 00
		5.189.156	5.189.156 00	5.231.333 65
	Section IX. — Corps de gendarmes et de volontaires.			
47	Traitements et indemnités des officiers, de l'aumônier et de l'instituteur.....	410.300	410.300 00	369.518 92
47bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	51.720	51.720 00	51.337 80
47ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	2.880	2.880 00	1.920 00
48	Solde, indemnités et dépenses de service du corps de gendarmerie et de volontaires	6.180.000	6.142.205 000	5.855.048 24
48bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	539.064	539.064 00	571.309 42
48ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	164.160	164.160 00	171.520 00
49	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie...	360.000	373.195 00	373.194 28
49bis	Construction, agrandissement ou achats de bâtiments de gendarmerie dans différentes localités du pays (Loi du 30 juin 1930) (sans distinction d'exercice).....	750.000	774.600 00	774.522 12
		8.458.124	8.458.124 00	8.168.370 78
	Section X. — Chambre des comptes.			
50	Traitements, indemnités de résidence et indemnités des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des Conseillers honoraires	350.000	350.000 00	342.092 00
50bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	46.017	46.017 00	49.542 73
50ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	11.520	11.520 00	11.200 00

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
51	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais de route et de séjour, frais d'éclairage et de nettoyage et dépenses imprévues.....	20.000	20.000 00	19.027 50
		427.537	427.537 00	421.862 23
	Section XI. — Contributions directes, accises et cadastre.			
52	Traitements	2.955.000	2.955.000 00	2.870.598 84
52bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	393.222	393.222 00	421.765 25
52ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	69.120	69.120 00	73.040 00
53	Jetons de présence aux conseils des taxateurs et de revision ; indemnités diverses et imprévues du personnel, y compris un restant de l'exercice 1931 de fr. 717.....	160.000	160.000 00	130.432 96
54	Frais de route et de séjour	150.000	155.489 65	155.489 65
55	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice) ...	310.000	310.000 00	234.409 46
56	Triangulation générale du pays (sans distinction d'exercice) — Septième crédit.....	200.000	200.000 00	114.348 00
57	Frais de bureau de l'administration des Contributions et du Cadastre, y compris les impressions, les instruments et les frais d'installation des stations téléphoniques aux bureaux du personnel de l'administration	270.000	263.497 39	233.670 01
58	Impositions communales dues par l'Etat en vertu de l'art. 6 de la loi du 10 janvier 1924 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000 00	—
59	Expédition des rôles des contributions directes (Crédit non susceptible de transfert)	30.000	30.000 00	29.577 20
60	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions ; apposition de scellés sur les appareils en repos, y compris des restants d'exercices antérieurs	35.000	44.261 17	44.261 17
61	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.250.000	1.250.000 00	908.378 55
62	Restitution de taxes de cabaretage (Crédit non limitatif).	160.000	160.000 00	166.800 00
63	Dépenses diverses.....	10.000	10.000 00	7.060 00
63bis	Acquisition par l'Etat en 1929 de terrains à Ettelbruck, y compris les frais et intérêts	145.700	145.700 00	141.594 65

Articles	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
64	Service de jaugeage ; service des compteurs et vaisseaux collecteurs d'alcool ; dépenses diverses (sans distinction d'exercice)	200.000	182.266 83	126.666 43
64bis	Remplacement de la camionnette du service des poids et mesures.....	40.000	40.000 00	38.495 00
65	Frais d'expertise, frais judiciaires (sans distinction d'exercice)	5.000	14.484 96	14.484 96
		<u>6.433.042</u>	<u>6.433.042 00</u>	<u>5.711.072 13</u>
Section XII. — Douanes.				
66	Personnel de la douane : traitements et salaires	8.655.000	8.655.000 00	8.055.338 21
66bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	1.028.048	1.028.048 00	1.168.867 59
66ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	317.760	317.760 00	344.917 50
67	Indemnités du personnel, location, entretien, ameublement, chauffage et éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'administration, fournitures de bureau, armement du personnel, matériel de bureau fourni par la Belgique	830.000	830.000 00	648.507 00
68	Primes à l'agriculture (art. 13 de la Convention établissant l'Union économique entre le Grand-Duché et la Belgique) (Crédit non limitatif)	10.108.000	10108.000 00	9.618.158 76
68bis	Id. — Restants d'exercice antérieur	266	266 00	265 20
69	Gratifications et subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	5.000	5.000 00	4.000 00
70	Loyers des logements de service, mise en état de ceux-ci et menues dépenses	72.000	72.000 00	66.359 32
		<u>21.016.074</u>	<u>21016.074 00</u>	<u>19903.413 58</u>
Section XIII. — Enregistrement et domaines.				
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et expéditionnaires de l'administration, des stagiaires-expéditionnaires et du garde des domaines	1.202.833	1.218.580 92	1.218.580 92
71bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	169.416	169.416 00	190.649 60
71ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	31.680	31.680 00	33.520 00
71 ^A	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	4.455	4.455 00	4.450 93

Article.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
72	Indemnités des commis auxiliaires.....	75.000	75.000 00	61.405 90
73	Indemnités de déplacement des fonctionnaires de l'administration.....	60.000	60.000 00	57.948 18
74	Indemnités pour gestions temporaires ou remplacement des receveurs et conservateurs.....	20.000	16.937 47	10.606 20
75	Indemnités et dépenses diverses.....	12.000	9.930 75	9.930 75
76	Remises et suppléments fixes des receveurs et des conservateurs (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230.000	230.000 00	233.630 68
77	Frais de bureau de la direction (impression et livres compris), des inspecteurs, vérificateurs et receveurs, publication d'un journal de l'enregistrement, frais d'installation du téléphone aux bureaux des inspecteurs, des vérificateurs et des comptables, y compris l'abonnement et les communications.....	115.000	73.548 71	73.548 71
78	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant comme les frais de poursuite être avancés par les comptables (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	40.000	40.000 00	38.233 01
79	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en débet en matière de faillite et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919, sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet (sans distinction d'exercice).....	250.000	276.686 10	276.686 10
80	Restitutions (Crédit non limitatif).....	5.000	5.000 00	—
81	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux.....	25.000	25.000 00	17.878 50
82	Frais de vente d'immeubles.....	3.000	5.325 50	5.325 50
83	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des fortifications, réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines.....	25.000	31.000 00	31.000 00
84	Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés etc. recouvrés sur les condamnés (Crédit non limitatif).....	3.000	3.000 00	323 00
85	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles et dépenses de l'atelier.....	90.000	65.165 98	36.572 36
86	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine (sans distinction d'exercice).....	30.000	35.155 35	35.155 35

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
87	Menues dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt du timbre sur les lettres de voiture.....	50.000	65.502 22	65.502 22
88	Participation des communes au produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires (Crédit non limitatif)	1.600.000	1.600.000 00	1.637.856 10
		<u>4.041.384</u>	<u>4.041.384 00</u>	<u>4.038.804 01</u>
	Section XIV. — Postes. Télégraphes et Téléphones.			
89	Traitements du personnel du service ; indemnités des surnuméraires, stagiaires-expéditionnaires et ouvriers définitifs du service téléphonique.....	13.300.000	13300.000 00	12635.431 29
89bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) ..	1.773.333	1.773.333 00	1.855.044 71
89ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	592.320	592.320 00	631.440 00
90	Indemnités pour services extraordinaires ; frais de remplacement d'employés et de facteurs en congé. — Indemnités à des aides temporaires et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires.....	1.023.000	1.102.780 98	1.102.780 98
91	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	206.000	206.000 00	180.216 49
92	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci (sans distinction d'exercice)	333.500	333.500 00	313.033 17
93	Indemnités aux chemins de fer pour transports postaux : transport des dépêches et des colis	390.000	425.684 88	425.684 88
94	Impressions, timbres-poste et cartes postales ; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville), Bettembourg, Differdange, Dommeldange, Echternach, Esch-s.-Alz., Larochette, Pétange, Rumelange, Troisvierges et Vianden, des bureaux ambulants et des relais. — Achat de livres d'ordre professionnel.....	845.000	845.000 00	719.887 25
94bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	7.700	7.700 00	7.659 50
95	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	219.000	219.000 00	218.913 10
96	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions ; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences y compris les bureaux de la Direction de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville (sans distinction d'exercice)	280.000	280.000 00	279.865 43

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
96bis	Acquisition de deux auto-camionnettes : une pour le transport des dépêches et des colis entre la poste et la gare d'Esch-s.-Alz. et l'autre pour la remise à domicile des colis à Esch-s.-Alz. (à partir du 1 ^{er} mai 1933)	84.000	84.000 00	74.650 00
97	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux	26.000	35.563 70	35.563 70
98	Dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice).....	182.500	244.948 48	244.948 48
99	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique ; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice).....	4.384.600	4.197.121 96	2.483.370 90
99bis	Installation de cabines téléphoniques automatiques publiques à Luxembourg et à Esch-s.-Alz.	p ^r mém.	—	—
100	Subside à la Fédération nationale Luxembourgeoise des associations radiophiles	3.000	3.000 00	3.000 00
		<u>23.649.953</u>	<u>23649.953 00</u>	<u>21211.489 88</u>
	Section XV. — Recette générale.			
101	Traitements et indemnités de résidence du personnel ...	204.540	204.540 00	203.889 87
101bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	27.272	27.272 00	28.785 92
101ter	Id. — Suppléments pour charges d'enfants (Crédit non limitatif)	5.760	5.760 00	5.760 00
102	Frais de contrôle : indemnités pour pertes de caisse, services extraordinaires, primes d'assurances contre le vol, remplacements et dépenses imprévues	19.000	19.000 00	14.324 92
103	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, du chauffage, et de l'éclairage etc.	18.000	18.000 000	18.000 00
104	Frais de bureau	6.000	6.000 00	4.974 05
105	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000 00	—
106	Intérêts dus par l'Etat sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne (Crédit non limitatif) ...	10.000	10.000 00	40.521 32
107	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier (sans distinction d'exercice)	52.500	52.500 00	40.000 00
107bis	Id. — Restant de l'exercice 1932	120.000	120.000 00	120.000 00
		<u>464.072</u>	<u>464.072 00</u>	<u>476.256 08</u>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XVI. — Dette publique.			
108	Emprunt de 1894. Annuités et frais. — (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	482.000	482.000 00	483.603 30
109	Service de l'emprunt de 1916 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 11 août 1916) et frais (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.023.000	1.023.000 00	415.180 60
110	Service de l'emprunt de 1919 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 13 août 1919) et frais (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.037.600	4.037.600 00	2.098.715 92
111	Service de l'emprunt de 1922 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 26 juin 1922) et frais (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.435.600	5.435.600 00	3.843.562 30
112	Service de l'emprunt de 1930 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 15 mars 1930) et frais (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.540.000	5.540.000 00	5.535.450 47
113	Service de l'emprunt de 175 millions de francs émis en vertu de la convention d'Union économique avec la Belgique : charge d'intérêts de 2% l'an à supporter par le Grand-Duché.....	p ^r mém.	—	—
114	Constitution en 50 ans (au taux de 6%) d'un fonds de 175 millions de francs, destiné à rembourser l'avance de pareil montant faite au Grand-Duché en vertu de la Convention établissant une Union économique avec la Belgique	650.000	650.000 00	650.000 00
115	Service des Bons du Trésor : paiement des intérêts et autres frais (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 00	2.957.618 70
116	Confection de bons de caisse de l'Etat, frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et délabrés (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	720.052 05
116bis	Remboursement de bons de caisse de l'Etat présentés tardivement à l'échange et retrait de jetons métalliques (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	40.000 00
117	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888 (Crédit non limitatif)	16.000	16.000 00	68.923 15
118	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section.....	194.188	194.188 00	194.188 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
118 ^{bis}	Crédit destiné à parfaire l'amortissement régulier de l'emprunt dans l'intérêt des chemins de fer à petite section (Loi du 26 juin 1897)	91.532	91.532 00	88.548 25
119	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911 ...	26 000	26.000 00	26 000 00
120	Service de l'emprunt en faveur du Service des Logements populaires (Art. 4 de la loi du 26 avril 1929, concernant la création d'un organisme pour l'allocation de crédits à taux d'intérêt réduit pour habitations à bon marché, biens ménagers et jardins ouvriers et pour l'amélioration hygiénique des logements) et frais (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.351.780	3.351.780 00	2.593.083 20
121	Service de l'emprunt de 1932 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 16 septembre 1932) et frais (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.333.000	6.333.000 00	6.365.237 35
121 ^{bis}	Emprunt de 1932 ; confection des titres et autres dépenses accessoires à l'emprunt (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50.000	50.000 00	52.310 85
122	Service de l'emprunt à contracter par la Société de la Croix Rouge luxembourgeoise en vertu de la loi du 20 juillet 1930	p ^r mém.	—	—
		28.330.700	28330.700 00	26132.502 14
Section XVII. — Pensions.				
123	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité et trimestres de faveur. Suppléments de pensions. Commission des pensions ; Jetons de présence des membres, honoraires des médecins et frais divers (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.500.000	23500.000 00	24042.785 74
123 ^{bis}	Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	164.160	164.160 00	170.640 00
124	Secours et subsides permanents ; suppléments à des pensionnaires nécessiteux	125.000	125.000 00	98.958 60
		23.789.160	23789.160 00	24312.384 34
Section XVIII. — Travaux publics. — Administration.				
125	Traitements du personnel	1.428.365	1.428.365 00	1.281.139 50
125 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	190.448	190.448 00	187.328 75
125 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	24.000	24.000 00	24.400 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
126	Frais de bureau du personnel ; indemnités et rémunération de services extraordinaires, dépenses diverses et imprévues	50.000	50.000 00	49.207 00
127	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux communaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913)	105.000	105.000 00	89.478 74
128	Frais de route et de séjour	200.000	200.000 00	141.874 86
129	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	922.307	922.307 00	874.856 33
129bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	122.968	122.968 00	128.589 66
129ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	62.400	62.400 00	60.240 00
130	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers	50.000	50.000 00	37.653 40
131	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	1.503.470	1.503.470 00	1.316.501 59
131bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	200.456	200.456 00	193.335 95
131ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	109.440	109.440 00	108.720 00
132	Frais de déplacement et de remplacement des cantonniers	50.000	50.000 00	32.010 07
133	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes, des chemins repris et des bâtiments de l'Etat (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000	100.000 00	569.158 40
133bis	Primes de l'assurance contre la maladie des ouvriers occupés au service du département des travaux publics (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350.000	350.000 00	343.562 53
134	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	50.000	50.000 00	47.448 46
135	Frais d'adjudication d'entreprises de travaux publics (sans distinction d'exercice)	85.000	85.000 00	70.000 00
		<u>5.603.854</u>	<u>5.603.854 00</u>	<u>5.555.505 24</u>
	Section XIX. — Travaux publics. — Voirie, rivières et ruisseaux. — Electrification générale.			
136	Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage.....	2.856.000	2.896.121 88	2.896.121 88
136bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les routes de l'Etat	155.000	155.000 00	129.062 70

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
137	Transports de matériaux par auto-camions sur les routes et chemins repris (salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	1.530.000	1.530.000 00	1.446.768 05
138	Revêtements superficiels de la grande voirie	3.100.000	3.100.000 00	3.071.218 43
139	Réparation de la grande voirie au moyen de tarmac ou de tout autre liant approprié	500.000	500.000 00	421.620 13
140	Carrières et cassage mécanique de l'Etat. — Exploitation et menus transports	400.000	400.000 00	381.023 00
141	Construction et aménagement de bâtiments et hangars, servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation aux gardes-matériel	70.000	81.106 64	81.106 64
142	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.275.000	1.275.000 00	638.316 78
142bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg (loi du 27 juin 1910).....	500.000	500.000 00	500.000 00
143	Entretien des chemins repris par l'Etat	4.000.000	3.959.878 12	3.836.740 60
143bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les chemins repris par l'Etat	245.000	245.000 00	187.191 32
143ter	Entretien des revêtements superficiels (spramexage, goudronnage, émulsions ou autres) exécutés sur les chemins repris par l'Etat	4.000.000	4.000.000 00	3.882.511 64
143 ^a	Réparation des dégâts causés par les hautes eaux à la voirie de l'Etat et ses dépendances ainsi qu'aux berges et épis de la Sûre et de la Moselle.....	250.000	250.000 00	169.919 88
143 ^b	Construction de nouvelles voies de communication et travaux de redressement et de mise en état extraordinaires à exécuter à la voirie de l'Etat et des communes et aux cours d'eau dans l'intérêt de l'occupation des chômeurs forcés.....	10.000.000	10000.000 00	9.700.454 17
144	Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'Intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie (sans distinction d'exercice)	1.150.000	1.150.000 00	1.140.096 75
145	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignement (Loi du 13 janvier 1843) (sans distinction d'exercice).	100.000	80.509 61	43.932 00

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
145bis	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général des rues et traversées de localités.....	75.000	75.000 00	34.511 00
146	Confection de projets de routes et achats d'instruments, fournitures de bureau, impressions pour les services des travaux publics.....	50.000	51.696 60	51.696 60
147	Chemins de fer ; service de surveillance, traitements et indemnités.....	176.568	171.498 00	171.498 00
147bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	23.536	23.536 00	25.247 08
147ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	3.840	3.840 00	5.760 00
148	Id. — Frais d'études ; conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg ; dépenses diverses qui s'y rattachent	60.000	235.618 99	235.618 99
148bis	Subventions aux exploitants de chemins de fer secondaires et vicinaux en exécution de la loi du 28 décembre 1920 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.100.000	3.100.000 00	2.887.342 28
148ter	Travaux complémentaires à exécuter sur le réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (sans distinction d'exercice) — Lois des 4 août 1927 et 28 décembre 1931	13.000.000	13000.000 00	7.522.500 00
148 ^a	Unification des chemins de fer luxembourgeois ; frais d'études et honoraires d'experts ; dépenses qui s'y rattachent (sans distinction d'exercice).....	300.000	300.000 00	194.776 38
148 ^b	Part du Grand-Duché au déficit d'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg en vertu de l'art. III du Modus vivendi (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.000.000	15000.000 00	10000.000 00
149	Prix des billets de libre parcours en chemins de fer délivrés aux membres de la Chambre des députés en exécution de l'art. 202 de la loi du 16 août 1919.....	19.800	29.274 10	29.274 10
150	Chemins de fer vicinaux ; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives (sans distinction d'exercice).....	200.000	200.000 00	122.034 1
150bis	Chemins de fer cantonaux : a) dépenses à supporter par les recettes du trafic et autres recettes accessoires. — Crédit correspondant à l'art. 59bis des recettes fr. 900.000 b) Subventions de l'Etat en exécution de la loi du 28 décembre 1920 » 400.000 (Crédit non limitatif).....	1.300.000	1.300.000 00	1.774.259 27

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
150 ^{er}	Chemins de fer cantonaux. — Dépenses d'exploitation non couvertes par les recettes du trafic et recettes accessoires	400.000	399.456 75	373.966 34
150 ¹	Mise en état des lignes de chemins de fer cantonaux et de leur matériel (sans distinction d'exercice).....	100.000	100.543 25	100.543 25
150 ^b	Chemins de fer vicinaux. — Intérêts revenant à la Société des Chemins de fer Prince Henri du chef des avances faites par elle de 1920-1926 pour la réfection et la mise en état du matériel des chemins de fer vicinaux	470.000	470.000 00	468.561 35
151	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses des services du Gouvernement et de l'administration des Travaux publics (sans distinction d'exercice).....	1.215.000	1.041.664 06	1.041.664 06
151 ^{bis}	Frais résultant de l'exécution des règlements sur la circulation routière.....	20.000	10.101 76	667 15
152	Plantations à établir sur les routes et chemins repris par l'Etat ; pépinières et élagages d'arbres	60.000	60.000 00	58.520 40
153	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	75.000	35.421 59	26.678 19
154	Dépenses diverses et imprévues.....	25.000	64.578 41	64.071 91
155	Correction, curage, entretien, réparation et amélioration des cours d'eau et de leurs dépendances ; dixièmes retenus en garantie (sans distinction d'exercice)	625.000	630.711 88	628.671 88
155 ^{bis}	Travaux extraordinaires et d'amélioration aux cours d'eau et à leurs dépendances (Part de l'Etat) (sans distinction d'exercice)	200.000	204.186 36	204.186 36
155 ^{ter}	Installation de postes d'observation et service de la prévision des crues de la Moselle et de la Sûre.....	10.000	10.000 00	3 860 00
155 ⁴	Electrification générale. — Dépenses de personnel, études etc.	185.000	185.000 00	122.143 67
155 ⁵	Electrification générale. — Ristournes à faire aux syndicats intercommunaux de conduites d'eau et de tramways électriques ainsi qu'à différentes communes sur la consommation de courant électrique (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.006.000	1.006.000 00	953.528 19
		<u>67.830.744</u>	<u>67830.744 00</u>	<u>55627.664 24</u>
	Section XX. — Travaux publics. — Propriétés bâties et autres.			
156	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ; entretien du mobilier et acquisition de meubles ; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie, taxes d'eau (sans distinction d'exercice)	2.200.000	2.564.168 80	2.564.168 80

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés
156bis	Etablissements hospitaliers du Rham. — Construction et installation d'une nouvelle cuisine, d'un réfectoire ainsi que de dortoirs	750.000	750.000 00	518.284 37
156ter	Travaux d'aménagement, d'appropriation et de mise en état extraordinaires à la propriété bâtie de l'Etat et acquisition de nouveau mobilier pour les bâtiments et services publics pour empêcher le chômage dans les différentes branches de l'artisanat	425.000	425.000 00	323.739 58
157	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations, entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance (sans distinction d'exercice) ...	125.000	125.000 00	58.960 24
158	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal.....	10.000	10.000 00	—
159	Frais de chauffage et d'éclairage pour les différentes administrations et services publics	2.250.000	1.861.125 93	1.545.250 65
160	Fêtes publiques et illuminations.....	10.000	10.000 00	5.072 40
161	Embellissements dans diverses parties du pays	100.000	103.764 45	103.764 45
162	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.000	6.235 55	—
163	Dépenses diverses et imprévues.....	15.000	39.705 27	39.705 27 ⁵
		5.895.000	5.895.000 00	5.158.945 76 ⁹
	Section XXI. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.			
164	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	30.000	30.000 47	30.000 47
165	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie ..	25.000	24.999 53	24.999 32
166	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris des dixièmes retenus en garantie.....	15.000	3 10	—
167	Entretien de la voirie sur le plateau Bourbon et le domaine de la ci-devant forteresse	15.000	29.996 90	29.996 90
167bis	Etablissement de la voirie sur le plateau de Verlorenkost	p ^r mém.	—	—
		85.000	85.000 00	84.996 69
	Section XXII. — Mines.			
168	Traitements et indemnités du personnel	178.837	178.837 00	178.836 50
168bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	22.645	22.645 00	25.003 65
168ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	3.840	3.840 00	3.840 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
169	Frais de bureau et dépenses imprévues.....	29.000	29.000 00	23.772 02
170	Frais de voyage.....	19.000	19.000 00	16.549 40
171	Cadastre du terrain minier de la zone concessible, rectification et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues ; opérations géodésiques.....	1.000	1.000 00	—
172	Propagande anti-accidents	20.000	20.000 00	—
172bis	Primes pour actes de courage et de dévouement.....	20.000	20.000 00	9.015 00
		294.322	294.322 00	257.016 57
	Section XXIII. — Fonds communal.			
173	Attributions aux communes en conformité des articles 73 et 74 de la loi du 26 novembre 1927, concernant l'impôt général sur le revenu, ainsi qu'en conformité de l'art. 9 de la loi du 19 juin 1929, portant modification de certaines dispositions de la loi du 26 novembre 1927 concernant l'impôt général sur le revenu	10.000.000	10000.000 00	10000.000 00
	Section XXIV. — Travaux communaux.			
174	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale.....	1.000.000	984.065 00	984.065 00
174bis	Subsides aux communes pour travaux d'utilité communale ayant pour but de procurer du travail aux ouvriers chômeurs.....	4.000.000	4.021.124 00	4.021.123 93
175	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service du contrôle des constructions communales	1.800	1.800 00	1.000 00
176	Etude et confection de projets de conduites d'eau communales et intercommunales ; surveillance des travaux d'exécution de ces projets ; réparation et acquisition des instruments géodésiques et des articles de bureau nécessaires à l'étude et à la confection de ces projets. — Entretien et réparation de l'automobile à la disposition du personnel	40.000	40.000 00	37.161 43
177	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux.....	425.000	419.795 90	419.795 00
178	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale.....	40.000	40.015 10	40.015 10
179	Emploi du produit spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif).....	400.000	400.000 00	452.674 40
		5.906.800	5.906.800 00	5.955.834 86

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XXV. — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.			
180	Traitements des commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés stagiaires	301.000	292.480 10	253.902 36
180bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	35.054	35.054 00	28.792 44
180ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	7.680	7.680 00	7.600 00
181	Frais de bureau des commissaires, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale; création d'une bibliothèque aux commissariats et abonnement à des journaux périodiques; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes; loyer des bureaux du commissariat de Diekirch, dépenses imprévues	25.000	28.640 25	28.381 25
182	Frais de route et de séjour des commissaires	20.000	21.852 50	21.835 25
183	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics. — Traitements des contrôleurs spéciaux attachés à la Direction générale de l'Intérieur.....	139.692	139.692 00	138.108 00
183bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	18.632	18.632 00	20.335 09
183ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	10.560	10.560 00	10.560 00
184	Frais de déplacement	15.000	15.000 00	12.856 45
185	Frais d'expédition des comptes et budgets.....	6.000	6.000 00	5.861 00
186	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	5.000	5.000 00	3.787 36
187	Part de l'Etat dans les suppléments de traitement accordés aux employés communaux en exécution de la loi du 20 juin 1919 sur les droits et devoirs des employés communaux, modifiée par la loi du 23 août 1907 sur la revision des traitements des employés communaux (Crédit non limitatif).....	1.300.000	1.300.000 00	1.239.902 39
188	Traitement du directeur de la police locale étatisée.....	33.432	33.432 00	33.432 00
188bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	4.457	4.457 00	4.922 98
188ter	Masse d'habillement du directeur de la police locale étatisée	1.500	1.500 00	1.500 00
188 ⁴	Frais de route et de séjour du directeur de la police locale étatisée	3.000	3.000 00	2.928 80

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
188 ^s	Frais de bureau du directeur de la police locale, création d'une bibliothèque et abonnement à des journaux périodiques. dépenses diverses et imprévues	7.000	10.027 15	10.027 15
189	Traitements et frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints aux commissaires de police et des agents de la police locale (art. 6 de la loi du 19 juillet 1930 sur l'étatisation de la police locale). — Dépenses diverses et imprévues (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.450.000	2.450.000 00	1.930.357 11
190	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux et des sages-femmes (art. 25, al. 2 et art. 41) et par la loi du 23 août 1927 sur la revision des traitements et des pensions des employés communaux ainsi que de la loi du 19 décembre 1931, accordant le droit à la pension aux employés des bourses du travail (art. 2). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900.000	900.000 00	991.477 81
190 ^{bis}	Contribution de l'Etat dans le paiement des frais de rachat des membres de la caisse de prévoyance aux termes des art. 12 et 16 de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, sur la caisse de prévoyance des employés communaux et des sages-femmes (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	—
190 ^{ter}	Restitution des retenues versées au Trésor par d'anciens fonctionnaires de l'Etat qui, ayant passé au service d'une commune ou d'un établissement public, ont effectué ou effectueront le rachat des années de service antérieures pour la computation de leur pension, restitution qui, toutefois, n'aura lieu qu'à concurrence des sommes déboursées ou à déboursier pour ce rachat (Crédit non limitatif)	1.000	1.000 00	—
		5.309.007	5.309.007 00	4.746.567 44
	Section XXVI. — Administration des eaux et forêts.			
191	Traitements du personnel, indemnités des candidats forestiers stagiaires	252.800	254.876 00	254.876 00
191 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	33.700	33.700 00	37.525 64
191 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	2.880	2.880 00	2.880 00
192	Frais de voyage et de bureau des agents ; dépenses imprévues	57.500	60.090 05	60.090 05
193	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés	5.500	5.500 00	4.316 67

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
194	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers (loi du 20 juillet 1930 sur la revalorisation de l'indemnité spéciale des brigadiers forestiers)	21.000	21.000 00	33
195	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat, y compris l'indemnité du directeur comme chef provisoire du service des aménagements	15.000	15.000 00	13.795 40
196	Crédit pour établir et entretenir des pépinières forestières	150.000	145.333 95	85.339 60
197	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture, ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat	280.000	280.000 00	279.393 19
198	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle des bois administrés contre les risques d'incendie (arrêté du 22 juillet 1924) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000 00	1.257 10
199	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnités et frais de voyage des agents chargés des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière (art. 22 de l'arrêté grand-ducal du 14 novembre 1911)	p ^r mém.	—	—
200	Subside à la masse d'habillement des agents et préposés forestiers.....	45.000	45.000 00	45.000 00
		864.380	864.380 00	804.306 98
	Section XXVII. — Service saulaire.			
201	Collège médical; frais de déplacement, visite de pharmacies, etc.....	97.000	97.000 00	45.333 19
202	Médecins-inspecteurs; indemnités et frais de déplacement.....	94.000	94.000 00	92.171 00
203	Ecole d'accouchement. — Indemnités du personnel; entretien des malades et des élèves; achat de trousseaux pour les élèves sortantes; cours de récapitulation; entretien du jardin et dépenses diverses	400.000	400.000 00	342.737 15
204	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes au profit des indigents	40.000	40.000 00	30.332 21
204 ^{bis}	Fournitures de périodiques professionnels aux sages-femmes du pays; subside à l'association des sages-femmes	10.000	10.000 00	8.610 40
205	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de maladies contagieuses	4.000	5.540 00	5.510 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
206	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	1.800.000	1.532.307 72	1.230.000 00
206bis	Organisation du service de médecin-scolaire ; subsides aux communes.....	5.000	5.000 00	—
207	Fournitures de désinfectants à des indigents ; achat de sérums curatifs et de vaccin.....	1.000	3.106 48	3.101 67
208	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger.	66.000	66.000 00	54.908 96
209	Laboratoire pratique de bactériologie. — Traitements et indemnités fixes.....	136.700	136.700 00	136.584 00
209bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	18.211	18.211 00	20.110 18
209ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	3.840	3.840 00	3.840 00
210	Organisation et exécution du service public de désinfection ; création de stations régionales de désinfection (Crédit non limitatif)	24.000	24.000 00	31.906 10
211	Id. — Traitements et indemnités fixes	57.000	57.000 00	42.678 72
211bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	5.712	5.712 00	6.282 82
211ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	960	960 00	1.440 00
212	Cours pour gardes-malades ; protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906) ; subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée s'occupant de la protection des femmes en couches, des enfants en bas âge et de la jeunesse abandonnée ; prophylaxie des maladies évitables (cancer) et dépenses diverses	50.000	20.551 59	20.551 59
213	Prophylaxie antituberculeuse	425.000	471.799 38	470.848 68
214	Placement d'enfants chétifs au bord de la mer, dans les sanatoria d'altitude et ailleurs	375.000	375.000 00	319.280 72
215	Prophylaxie des maladies vénériennes ; traitement aux frais de l'Etat	200.000	450.821 99	441.300 59
216	Création d'un service d'infirmières-visiteuses. — Utilisation des sages-femmes comme infirmières-visiteuses de l'enfance dans les districts ruraux.....	p ^r mém.	—	—
217	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Office International d'hygiène publique à Paris.....	4.600	4.600 00	4.392 05

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
218	Frais de contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes ; renforcement du contrôle des denrées alimentaires, frais d'études, etc.	150.000	145.872 84	132.925 50
219	Menues dépenses ; acquisition d'ouvrages, d'imprimés, etc.	2.000	2.000 00	1.261 85
		<u>3.970.023</u>	<u>3.970.023 00</u>	<u>3.446.107 38</u>
	Section XXVIII. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.			
220	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc de Mondorf-Etat	190.000	233.434 40	233.434 40
221	Frais d'exploitation	930.000	902.456 30	902.456 30
221bis	Acquisition de combustible ; frais de transports, etc. ...	110.000	94.109 30	91.398 40
		<u>1.230.000</u>	<u>1.230.000 00</u>	<u>1.227.289 10</u>
	Section XXIX. — Service agricole.			
222	Service agricole — traitements et indemnités fixes	409.500	414.024 27	414.024 27
222bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	43.069	43.069 00	46.807 24
222ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	8.640	8.640 00	8.640 00
223	Service agricole. — Frais de route et de séjour du personnel et acquisition d'instruments, loyers, bibliothèque	116.000	111.475 73	94.347 75
224	Société générale d'apiculture. — Organisation de conférences, subventions	3.000	3.000 00	3.000 00
225	Encouragements à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère, établissement de champs de démonstration	30.000	30.000 00	29.608 75
226	Subsides dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles, conférences, publication d'un périodique, bibliothèque, distribution de nichoirs, etc.	5.000	5.000 00	2.500 00
227	Exécution de la convention phylloxérique internationale — service phytopathologique — inspection d'horticulture	10.500	10.500 00	10.500 00
228	Service météorologique	10.000	10.000 00	5.999 45
229	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture à Rome (Loi du 3 août 1907) (sans distinction d'exercice)	30.000	30.000 00	27.625 75
		<u>665.709</u>	<u>665.709 00</u>	<u>643.053 21</u>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
Section XXX. — Enseignement agricole.				
230	Ecole et station agricoles — traitements et indemnités fixes du personnel auxiliaire, du concierge et du garçon de laboratoire.....	412.500	412.500 00	411.694 00
230bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) ..	54.887	54.887 00	60.612 33
230ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	19.200	19.200 00	19.200 00
231	Ecole et station agricoles. — Indemnités du personnel, des chargés de cours, des stagiaires, etc. — Bibliothèques des professeurs et des élèves, acquisition d'instruments, de réactifs et d'ustensiles pour la station agricole et le laboratoire de fermentation : frais du service intérieur.	173.700	155.588 95	142.014 92
231bis	Id. — Primes d'assurance du personnel de l'école agricole contre les accidents et la responsabilité civile. — Restant de l'exercice 1928.....	1.360	1.360 00	1.357 50
232	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole....	12.500	12.500 00	12.500 00
233	Subsides pour études agronomiques	10.000	10.000 00	9.900 00
234	Cours spéciaux à l'école agricole (cours d'hiver, cours supérieurs).....	20.000	33.601 10	33.601 10
235	Organisation de champs d'essai et de démonstration dans différentes localités du pays par les professeurs de l'école agricole avec le concours des anciens élèves de l'école agricole	20.000	20.000 00	18.970 90
236	Encouragements dans l'intérêt de l'enseignement ménager agricole	40.000	44.509 95	44.471 75
236bis	Etablissement d'un rucher modèle auprès de l'école agricole d'Ettelbruck. — Organisation d'un cours d'apiculture.....	5.000	5.000 00	—
		769.147	769.147 00	754.322 50
Section XXXI. — Amélioration des races d'animaux domestiques.				
237	Primes pour l'amélioration de la race chevaline	75.000	84.189 55	84.189 55
238	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine.....	200.000	183.982 50	172.502 83
238bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	12.000	12.000 00	11.925 00
239	Élevage du lapin et de la volaille.....	20.000	20.000 00	20.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
240	Encouragements aux coopératives d'élevage de la volaille pour la production et la vente d'œufs	20.000	20.000 00	3.000 00
241	Encouragements aux sociétés d'élevage	30.000	30.000 00	29.997 55
242	Organisation d'un Stud-Book et d'un Herd-Book.....	15.000	21.827 95	21.817 55
		372.000	372.000 00	343.432 48
	Section XXXII. — Police sanitaire du bétail.			
243	Traitements et indemnités des vétérinaires	151.644	153.644 00	153.644 00
243bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	15.415	15.415 00	17.021 48
243ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	4.800	4.800 00	4.800 00
244	Indemnités des vétérinaires pour voyages et pour missions en cas d'épizooties, etc.	50.000	152.623 51	152.334 66
244bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	105.000	105.000 00	99.517 13
245	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail (Crédit non limitatif).....	200.000	200.000 00	638.738 78
245bis	Id. — Suppléments d'indemnités à allouer en exécution de la loi du 28 juillet 1925 (Crédit non limitatif).....	4.390	4.390 00	4.847 62
245ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	960	960 00	960 00
246	Lutte contre la tuberculose bovine entreprise par les sociétés d'élevage, les coopératives des laiteries, etc., encouragements, essais de tuberculisation.....	40.000	40.000 00	39.742 00
247	Cotisation du Grand-Duché à l'Office international des épizooties (Loi du 7 janvier 1928).....	2.200	2.200 00	2.114 25
248	Secours du chef de perte ou d'abatage de bétail	250.000	164.846 79	163.165 00
249	Achat de vaccins, toxines, sérums et de désinfectants — Installations sanitaires à la frontière	20.000	529 70	—
250	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	10.000 00	3.533 33
		854.409	854.409 00	1.280.418 25
	Section XXXIII. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.			
51	Construction de chemins d'exploitation et remembrement parcellaire, frais de mutation, etc.	200.000	200.000 00	118.099 55

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
251bis	Service du Fonds d'améliorations agricoles. — Indemnités du personnel	30.000	30.000 00	17.640 00
251ter	Id. — Indemnités spéciales, loyer, chauffage, éclairage, frais de bureau, frais de voyage, etc.	40.000	40.000 00	26.454 05
252	Amélioration des cultures	100.000	100.000 00	92.860 95
252bis	Encouragements à la culture de la rose et création de roseraies	20.000	20.000 00	975 00
252ter	Encouragements à l'orientation nouvelle de la culture de la pomme de terre	20.000	20.000 00	—
253	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	100.000	120.000 00	118.601 59
254	Travaux d'irrigation, d'assainissement et de drainage ..	75.000	55.000 00	25.143 04
		585.000	585.000 00	399.774 18
	Section XXXIV. — Coopération et mutualité agricoles.			
255	Conseil supérieur de la coopération et de la mutualité agricoles.....	25.000	41.606 05	41.562 10
6	Encouragements aux sociétés de laiteries coopératives ..	30.000	13.393 95	10.439 14
7	Encouragements pour l'amélioration de la production laitière et beurrière	75.000	45.000 00	2.941 90
158	Création de beurreries centrales	50.000	80.000 00	80.000 00
259	Encouragements pour la construction de silos agricoles...	p ^r mém.	—	—
260	Création d'un marché central des produits agricoles.....	p ^r mém.	—	—
261	Encouragements aux coopératives pour l'utilisation des fruits	25.000	25.000 00	25.000 00
262	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail et frais de réorganisation de ces mutualités..	50.000	50.000 00	50.000 00
263	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail, non affiliées à la fédération générale	8.000	8.000 00	8.000 00
		263.000	263.000 00	217.943 14
	Section XXXV. — Viticulture.			
264	Station viticole — traitements du personnel	63.000	63.000 00	62.052 00
264bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	8.272	8.272 00	9.134 02

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
264 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	960	960 00	1.920 00
265	Enseignement viticole, cours et conférences — indemnités du personnel auxiliaire, frais de bureau et de voyage ; bibliothèque, entretien des bâtiments etc.	60.000	20.661 62	20.661 62
266	Station viticole — Frais d'exploitation etc.	640.000	684.371 95	684.371 40
267	Améliorations viticoles. — Reconstruction de vignes phylloxérées par voie de syndicats ; remembrement parcellaire etc.	50.000	50.000 00	7.604 00
267 ^{bis}	Primes et indemnités à accorder aux vigneron pour la reconstruction des vignes	500.000	362.494 00	361.852 50
267 ^{ter}	Primes d'encouragement à l'arrachage des vignes.....	100.000	96.859 00	10.916 40
268	Encouragements aux coopératives viticoles	250.000	260.000 00	259.800 00
269	Construction de chemins d'exploitation dans les vignes. — Projets en construction, projets demandés et en étude	400.000	399.473 38	399.411 74
270	Aménagement de rigoles dans les vignes.....	35.000	22.993 05	—
271	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture	80.000	80.000 00	77.139 62
272	Cotisation du Grand-Duché à l'Office international du vin à Paris (Loi du 30 décembre 1927)	22.000	22.000 00	21.423 65
273	Phylloxéra. — Exécution de la convention phylloxérique. Travaux de lutte contre le phylloxéra. Indemnités des surveillants locaux	10.000	10.000 00	8.887 55
273 ^{bis}	Fourniture de fongicides aux viticulteurs	500.000	638.147 00	638.146 75
274	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires, traitements et indemnités des contrôleurs des vins	20.000	20.000 00	19.968 00
274 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)..	2.664	2.664 00	2.939 38
274 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	1.920	1.920 00	1.920 00
275	Id. — Frais de service du contrôle des vins	10.000	10.000 00	9.860 05
		2.753.816	2.753.816 00	2.598.008 68
	Section XXXVI. — Prévoyance sociale.			
276	Assurances ouvrières (Loi du 17 décembre 1925)	8.386.791	8.386.791 00	2.387.507 92

Articles.	L I B E L L É. *	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
276bis	Part contributive de l'Etat aux frais de l'Office des assurances sociales, y compris la part de l'Etat dans les rentes fondamentales et les rentes revalorisées (Restants des exercices 1924 à 1931)	10.105.316	10105.316 00	6.995.369 41
277	Revalorisation des rentes sociales	1.210.000	1.210.000 00	247.725 90
278	Etudes de questions sociales, enquêtes, logements, conférences, cours à l'étranger, etc.	7.000	7.000 00	1.520 80
279	Caisse de pension des employés privés (Loi du 29 janvier 1931)	159.524	159.524 00	—
		<u>19.868.631</u>	<u>19868.631 00</u>	<u>9.632.124 03</u>
	Section XXXVII. — Logements.			
280	Service des habitations à bon marché (Loi du 29 mai 1906, art. 3). — Traitements et indemnités du personnel	233.644	233.644 00	227.258 67
80bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	31.152	31.152 00	32.611 81
280ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	10.560	10.560 00	11.600 00
281	Frais de bureau, de voyage et autres	70.000	70.000 00	30.298 50
282	Fonds des habitations à bon marché	305.100	305.100 00	—
282bis	Contribution à une modération du taux d'intérêt au profit de certaines catégories d'emprunteurs du Service des habitations à bon marché	1.000.000	1.000.000 00	615.488 36
283	Service des logements populaires. — Traitements du personnel et indemnités des employés temporaires	215.568	215.568 00	206.681 50
283bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	20.105	20.105 00	29.658 57
283ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	12.480	12.480 00	12.400 00
284	Service des logements populaires. — Indemnités spéciales, loyer, chauffage, éclairage, frais de bureau, frais de voyage, etc.....	85.500	85.500 00	84.137 14
285	Id. — Réduction d'intérêt et subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse des Logements populaires et de la Société pour la construction d'habitations à bon marché	900.000	898.500 00	428.566 30
285bis	Id. — Subsides pour la construction de petites étables auprès des habitations à bon marché et en faveur d'améliorations hygiéniques dans les maisons insalubres.....	400.000	400.000 00	89.399 65

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
286	Id. — Fonds destiné au fonctionnement du service des logements populaires	p ^r mém.	—	—
287	Création et entretien de jardins ouvriers, etc.	40.000	41.500 00	41.500 00
		3.324.109	3.324.109 00	1.809.600 50
	Section XXXVIII. — Mutualités.			
288	Subsides aux sociétés de secours mutuels, frais de service de la Commission supérieure	75.000	75.000 00	74.815 00
289	Subside au profit de la Fédération nationale des sociétés luxembourgeoises de secours mutuels	2.000	2.000 00	2.000 00
290	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes ...	5.000	5.000 00	—
		82.000	82.000 00	76.815 00
	Section XXXIX. — Commerce, Industrie et Travail.			
291	Inspection du travail. — Traitements et indemnités fixes	129.024	129.024 00	128.696 00
291 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	17.203	17.203 00	18.950 04
291 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	1.920	1.920 00	1.920 00
292	Inspection du travail. — Autres dépenses	34.000	42.115 47	38.085 91
293	Bourses du travail. — Traitements et indemnités fixes .	150.498	139.792 53	124.167 00
293 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	18.155	18.155 00	16.160 32
293 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	1.920	1.920 00	2.880 00
294	Id. — Autres dépenses,.....	15.000	15.000 00	14.362 26
295	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers)	54.000	54.000 00	53.311 83
296	Frais résultant de la participation du Grand-Duché à des expositions et foires internationales (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 00	156.457 60
297	Part contributive de l'Etat dans les frais d'organisation des élections quadriennales pour les Chambres professionnelles	20.000	11.353 00	11.352 75
298	Frais d'exécution de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes	5.000	6.220 00	5.820 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
299	Développement du tourisme	120.000	140.567 35	140.307 35
299bis	Participation de l'Etat dans les frais d'édition d'un film de propagande en faveur du Grand-Duché.....	20.000	9.449 65	8.936 80
300	Cotisation à verser à l'Office du tourisme de l'Union belgo-luxembourgeoise	25.000	25.000 00	25.000 00
		711.720	711.720 00	746.407 86
	Section XL. — Enseignement professionnel.			
301	Ecole d'artisans. — Traitements et indemnités fixes.....	723.658	729.045 70	729.045 70
301bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	96.487	96.487 00	106.487 21
301ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	20.160	20.160 00	22.080 00
302	Id. — Indemnités diverses	61.000	68.033 29	68.033 29
303	Ecole d'artisans. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses	110.000	115.884 10	115.884 10
	Id. — Frais du service intérieur. — Indemnité fixe	14.112	14.394 24	14.394 24
303bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	1.881	1.881 00	2.119 18
303ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	1.920	1.920 00	—
305	Id. — Autres frais du service intérieur	98.000	96.976 60	96.976 56
306	Ecole d'artisans. — Bourses pour les élèves indigents....	60.000	58.071 28	57.985 00
307	Id. — Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves.....	7.000	7.000 00	6.993 42
308	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail et la responsabilité civile ; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	29.800	26.354 36	26.294 70
309	Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-s.-Alz. — Traitements et indemnités fixes (part de l'Etat).....	116.144	116.144 00	116.144 00
309bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	15.486	15.486 00	19.626 15
309ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	5.120	5.120 00	5.360 00
310	Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-s.-Alz. — Autres dépenses (Part de l'Etat).....	25.000	430 00	430 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
311	Ecoles des mines, écoles et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours	130.300	107.077 86	107.077 86
312	Cours-conférences organisés par l'Etat, avec la collaboration des unions des classes moyennes, dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier .	15.000	35.197 15	35.197 15
313	Cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat. — Indemnités fixes	198.492	202.574 15	202.574 15
313bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	25.744	25.744 00	28.416 37
313ter	Id. — Autres dépenses	45.000	45.000 00	45.000 00
314	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours, les subsides pour études ménagères à l'étranger, ainsi que les subsides à accorder dans l'intérêt des jeunes filles de la classe ouvrière, désireuses de se perfectionner dans la coupe	76.000	87.323 27	87.323 27
315	Bibliothèques professionnelles	35.000	35.000 00	34.832 71
316	Bibliothèques professionnelles du plat pays	5.000	5.000 00	5.000 00
		1.916.304	1.916.304 00	1.933.275 06
	Section XLI. — Enseignement supérieur et moyen.			
317	Gymnases, écoles industrielles et commerciales et lycées de jeunes filles. — Traitements et indemnités	5.965.000	5.959.000 00	5.759.482 36
317bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	775.904	775.904 00	822.718 60
317ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	120.000	120.000 00	127.920 00
318	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement supérieur et moyen, y compris un restant d'exercices antérieurs	315.000	321.000 00	318.645 13
319	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des gymnases	25.000	25.000 00	25.000 00
320	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des établissements d'enseignement industriel et commercial.	20.000	20.000 00	20.000 00
321	Bourses en faveur d'élèves indigentes et douées des lycées de jeunes filles	10.000	10.000 00	10.000 00
322	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques. — Prêts remboursables	60.000	60.000 00	54.163 00
322bis	Frais de location de six chambres à la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris.....	24.000	24.000 00	20.294 20

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
323	Dépenses diverses résultant de l'exécution des accords intellectuels conclus entre le Luxembourg et la France, resp. la Belgique et l'Allemagne	15.000	15.000 00	—
324	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international de coopération intellectuelle..	2.850	2.850 00	2.827 00
325	Bibliothèque Nationale. — Traitements et indemnités...	25.300	25.300 00	23.840 00
325bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	2.912	2.912 00	3.214 98
326	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses.....	75.000	76.326 50	76.326 31
327	Subsides aux communes dans l'intérêt des bibliothèques communales	5.000	3.673 50	—
328	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs (Crédit non limitatif)	240.000	240.000 00	288.271 40
		7.680.966	7.680.966 00	7.552.702 98
	Section XLII. — Enseignement primaire.			
329	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement. — Traitements, indemnités...	296.000	296.000 00	285.627 50
29bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	35.864	35.864 00	39.591 31
29ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	7.680	7.680 00	7.440 00
330	Id. — Frais de voyage et de bureau, achat de livres et de matériel d'enseignement et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire.....	85.000	82.347 70	65.807 95
331	Bibliothèque pédagogique. — Indemnités	14.628	14.628 00	14.628 00
331bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	1.952	1.952 00	2.152 86
332	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses.....	5.750	5.750 00	5.684 20
333	Traitements et indemnités de résidence du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures (sans distinction d'exercice)	20.247.823	20177.920 85	19631.046 42
333bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	2.699.712	2.699.712 00	2.892.067 34
333ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	510.720	510.720 00	511.760 00
334	Primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912, 11 août 1913 et 6 mai 1920 (sans distinction d'exercice)	125.000	125.000 00	112.958 18

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
335	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant	150.000	150.110 15	150.110 15
336	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques ; cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	50.000	50.000 00	46.684 30
337	Secours à des membres du personnel enseignant atteints de tuberculose ainsi qu'à d'anciens membres du personnel enseignant, leurs veuves et orphelins ; suppléments de pension	30.000	30.000 00	23.337 00
338	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 septembre 1915).....	370.000	370.000 00	343.158 75
339	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires	40.500	40.500 00	31.744 00
340	Subsides dans l'intérêt de l'éducation physique	60.000	60.000 00	34.198 00
341	Ecoles normales. — Traitements et indemnités.....	346.000	344.509 87	327.414 31
341bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	38.128	38.128 00	42.495 44
341ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—
342	Id. — Matériel et dépenses diverses	50.000	51.490 13	51.490 13
343	Bourses d'études aux élèves-instituteurs.....	12.800	12.800 00	10.850 00
344	Bourses d'études aux élèves-institutrices	12.800	12.800 00	12.800 00
345	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales	21.000	21.000 00	21.000 00
346	Institut des sourds-muets. — Traitements et indemnités du personnel ; subsides et dépenses diverses pour cours aux enfants bégues	63.000	63.000 00	58.148 00
346bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) ..	7.048	7.048 00	7.814 32
346ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	2.880	2.880 00	2.880 00
347	Entretien des élèves du même établissement, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves sourds-muets (art. 15 de la loi du 7 août 1923).	66.000	66.000 00	57.482 02
348	Etablissement des aveugles. — Traitements et indemnités	52.000	52.000 00	46.863 98
348bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) ..	5.648	5.648 00	5.142 25

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
349	Entretien des élèves du même établissement, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves aveugles (art. 15 de la loi du 7 août 1923).....	100.000	102.652 30	102.652 30
350	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement de personnes arriérées à l'établissement de Betzdorf	250.000	319.792 00	319.791 67
351	Subside à la société de l'Art à l'école	4.000	4.000 00	4.000 00
352	Subsides aux sociétés dites « Verein für Volks- und Schulhygiene » et « Verein für Haus und Schule ».....	2.000	2.000 00	2.000 00
		<u>25.763.933</u>	<u>5763.933 00</u>	<u>25290.817 38</u>
	Section XLIII. — Arts et Sciences.			
353	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires et artistiques.....	100.000	100.000 00	69.570 60
354	Part de l'Etat dans les frais d'organisation de concerts publics et d'autres représentations artistiques	15.000	15.000 00	2.500 00
355	Encouragements aux études industrielles, professionnelles et artistiques à des écoles spéciales de l'étranger. — Prêts remboursables	40.000	40.000 00	33.925 00
6	Musée. — Rémunération du conservateur	7.367	7.367 00	7.365 96
6bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	984	984 00	1.084 38
357	Frais d'entretien des collections du Musée	12.000	12.000 00	11.999 21
358	Acquisition d'œuvres d'art et de collections historiques, artistiques et scientifiques	75.000	75.000 00	42.317 45
359	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés	3.150	3.150 00	3.150 00
360	Conservatoire de musique de Luxembourg.....	40.000	40.000 00	40.000 00
361	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	40.000	40.000 00	40.000 00
362	Entretien des monuments historiques	100.000	100.000 00	75.493 75
362bis	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un Musée municipal des Beaux-Arts à Luxembourg	p ^r mém.	—	—
363	Subside à la Section historique de l'Institut	20.000	20.000 00	20.000 00
364	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	4.000	4.000 00	4.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
365	Subside à la Société des sciences médicales.....	2.000	2.000 00	2.000 00
366	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois....	6.000	6.000 00	6.000 00
367	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst »	6.000	6.000 00	6.000 00
368	Subside à la Société luxembourgeoise d'études linguis- tiques et dialectologiques.....	7.000	7.000 00	7.000 00
369	Subside au Comité du « Willibrordus-Bauverein » pour la restauration de la basilique d'Echternach	10.000	10.000 00	10.000 00
370	Subside au « Landwuel, Luxemburger Verein für länd- liche Wohlfahrts- und Heimatpflege ».....	2.500	2.500 00	2.500 00
		491.001	491.001 00	384.906 35
	Section XLIV. — Etablissements pénitentiaires.			
	A. Luxembourg.			
371	Commission administrative, jetons de présence et indem- nité du secrétaire ; dépenses diverses.....	8.700	8.700 00	7.944 00
372	Traitements et indemnités.....	487.000	487.317 30	487.317 30
372bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	62.294	62.294 00	68.828 76
372ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	24.000	24.000 00	24.000 00
373	Traitements en vertu de la loi du 22 mars 1928 et indem- nités en vertu de celle du 4 mai 1899 (Crédit non suscep- tible de transfert).....	425.000	425.000 00	421.315 86
373bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	45.763	45.763 00	49.702 72
373ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	14.400	14.400 00	15.760 00
374	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, courant électrique, lumière, force motrice), menues réparations des bâtiments et du mobilier, service sani- taire, hygiénique et médical, culte, éducation morale et scolaire, menues dépenses de ménage, frais généraux etc., enseignement et traitement médical du personnel.	955.800	949.526 50	927.134 10
375	Dépenses relatives au travail dans les maisons de déten- tion (matière première, courant électrique, lumière et force motrice, outils, machines, réparations, cartonnage etc.)	300.000	300.000 00	281.432 42
376	Frais de bureau	5.000	5.000 00	4.932 40

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	B. Diekirch.			
377	Commission administrative. — Jetons de présence et indemnité du secrétaire.....	2.400	2.400 00	1.760 00
378	Traitements et indemnités.....	62.400	62.400 00	62.079 55
378bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	8.096	8.096 00	8.871 94
378ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	1.920	1.920 00	1.920 00
379	Traitements en vertu de la loi du 22 mars 1928 et indemnités en vertu de celle du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert).....	40.000	40.000 00	21.247 00
379bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	1.000	1.000 00	1.102 40
379ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	p ^r mém.	—	—
380	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments etc.) et traitement médical du personnel.....	28.000	28.000 00	15.255 15
1	Dépenses relatives au travail des détenus.....	8.000	8.000 00	—
2	Frais de bureau.....	1.000	1.000 00	865 25
	C. Prisons cantonales.			
83	Installations, réparations, ameublement, frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900)	12.000	17.956 20	17.932 20
		2.492.773	2.492.773 00	2.419.901 05
	Section XLV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.			
	A. Maison de santé d'Ettelbruck.			
384	Traitements et émoluments fixes.....	409.000	409.000 00	407.633 75
384bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	54.040	54.040 00	59.677 10
384ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	27.840	27.840 00	27.280 00
385	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 3 de la loi du 16 août 1923 ; indemnités de logement (Crédit non susceptible de transfert).....	617.000	617.000 00	586.501 37
385bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	79.840	79.840 00	84.255 72

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
385 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	36.480	36.480 00	42.528 00
386	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions, etc. à offrir aux malades, etc.), uniforme et traitement médical du personnel ; bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses	1.475.000	1.475.000 00	1.432.420 99
386 ^{bis}	Section neurologique ; entretien et traitement des pensionnaires	40.000	40.000 00	2.089 50
386 ^{ter}	Dépenses dans l'intérêt du travail des malades.....	35.000	35.000 00	25.110 22
B. Hospice du Rham.				
387	Traitements	180.500	180.500 00	179.259 84
387 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	24.060	24.060 00	26.566 36
387 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	7.680	7.680 00	7.680 00
388	Indemnités fixes, indemnités d'habillement, etc. (Crédit non susceptible de transfert).....	152.000	152.000 00	142.529 64
388 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	12.504	12.504 00	13.120 35
389	Entretien des pensionnaires (nourriture, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements, entretien des promenades et des plantations, denrées pour le cours de cuisine scolaire, etc.) ; traitement médical du personnel ; frais résultant d'études aux écoles professionnelles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés	1.657.000	1.657.000 00	1.176.793 81
390	Matériel d'école, y compris les frais de plusieurs excursions de la population scolaire. — Musée et bibliothèque scolaires, imprimés, etc.	15.000	15.000 00	9.428 25
		4.822.944	4.822.944 00	4.222.874 90
Section XLVI. — Bienfaisance publique.				
391	Subsides pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale	20.000	29.738 22	29.738 22
392	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les timbres « Caritas » 1932 ainsi que sur les télégrammes de philanthropie en faveur d'œuvres de charité	168.100	168.100 00	168.100 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
393	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs ; acquisition d'objets de literie pour la colonie thermale.....	10.000	10.000 00	10.000 00
394	Secours du chef des pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus : secours particuliers, secours urgents et secours de route.....	205.000	195.261 78	194.850 00
395	Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédientiers des assurances sociales	705.000	705.000 00	569.209 20
396	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897 (Crédit non limitatif et pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 00	1.320.425 59
396bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	20.000	20.000 00	19.778 90
397	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897. — Crédit non limitatif).....	300.000	300.000 00	477.750 69
397bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	5.000	5.000 00	946 80
398	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés de bienfaisance à l'étranger y compris un restant d'exercice antérieur	60.000	60.000 00	32.689 85
399	Secours aux sans-travail. — Subsidés pour l'occupation des chômeurs. — Subsidés dans l'intérêt de l'organisation des cours professionnels pour chômeurs. — Subsidés aux caisses de chômage et à l'Association internationale pour la lutte contre le chômage, y compris un restant de l'exercice 1931, au montant de fr. 33.704,04 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice	4.000.000	4.000.000 00	3.746.408 70
399bis	Versements à effectuer par l'Etat aux caisses de maladie à titre de cotisations du chef de l'assurance-maladie continuée des chômeurs involontaires et indigents (Crédit non limitatif)	100.000	100.000 00	144.862 89
400	Assistance publique. — Fournitures d'ouvrages, de brochures, d'imprimés et dépenses diverses	500	500 00	79 80
	Section XLVII.	6.593.600	6.593.600 00	6.714.840 64
401	Récompenses pour actes de dévouement	5.000	5.000 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XLVIII. — Police générale et administrative.			
402	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif)	116.666	116.666 00	155.402 82
403	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif)	116.666	116.666 00	155.442 00
404	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés.....	15.000	15.115 65	15.115 65
404bis	Création d'un établissement pour les enfants moralement abandonnés. Aménagement, traitements, indemnités et autres dépenses de service (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—
405	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000	4.000 00	9.560 50
406	Subsides et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	10.000	10.000 00	15 00
407	Versement au fonds spécial créé par l'art. 13 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en conformité de l'alinéa 2 de l'art. 10 du règlement sur la chasse du 26 juillet 1927 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.000	125.000 00	50.795 15
407bis	Intervention de l'Etat dans le payement des dégâts causés par le sanglier, en conformité de l'art. 14, alinéa final, de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	1.000	1.000 00	—
408	Exécution de la loi sur la pêche, repeuplement des eaux. — Dépenses diverses.....	40.000	40.000 00	31.817 28
408bis	Emploi du produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et la Prusse, en exécution de l'arrêté du 3 janvier 1930, produit réalisé en 1932 (sans distinction d'exercice)	35.000	35.000 00	28.239 60
409	Subside à la société protectrice des animaux domestiques	500	500 00	500 00
410	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche.....	10.000	10.000 00	10.000 00
411	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance	8.000	8.000 00	3.720 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
442	Cinémas. — Jetons de présence et frais de route et de séjour revenant aux membres et secrétaire de la commission chargée de la surveillance des établissements et représentations cinématographiques et autres frais y relatifs.....	18.000	17.884 35	15.977 75
		499.832	499.832 00	476.585 75
	Section XLIX.			
443	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000	20.000 00	6.565 15
444	Commissariat de la Banque Internationale	51.072	51.072 00	51.072 00
444bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	6.809	6.809 00	7.518 58
445	a) Réparation des dommages matériels essuyés par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultant de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents, et autres dépenses qui s'y rattachent (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.500		
	b) Subventions urgentes à faire à des sujets luxembourgeois indigents sinistrés de la guerre à l'étranger (Crédit non limitatif)..	6.500		
		25.000	25.000 00	99.660 90
445bis	Réparations d'autres dommages de guerre évalués par les commissions cantonales (Crédit non limitatif)	15.000	15.000 00	16.400 00
446	Fournitures de matériel de bureau aux administrations et services publics par l'Office central créé à cette fin..	125.000	124.911 95	124.841 30
447	Office central des imprimés. — Traitements et indemnités du personnel.....	37.060	37.087 81	37.087 81
447bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	4.519	4.519 00	5.103 88
447ter	Id. — Frais de nettoyage	2.400	2.460 24	2.460 24
		286.860	286.860 00	350.109 86
	Section L. — Reports d'exercices précédents.			
448	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi	fr. 125.000		
	b) Crédits restés disponibles au Budget de 1931 :			
	à l'art. 110. — Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage	» 50.000		

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	à l'art. 118. — Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'Intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie (sans distinction d'exercice) fr. 75.000			
	à l'art. 118bis. — Redressement du chemin vicinal de Sassel à Maulumühle » 98.500			
	à l'art. 118 ^e . — Redressement du chemin vicinal de Dickweiler à Osweiler » 250.000			
	à l'art. 119. — Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignement (Loi du 13 janvier 1843) (sans distinction d'exercice)..... » 175.000			
	à l'art. 119bis. — Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général des rues et traversées de localités » 50.000			
	à l'art. 124bis. — Dépenses d'exploitation des lignes de chemins de fer cantonaux de Diekirch à Vianden et de Noerdange à Martelange » 76.000	5.778.423	5.778.423 00	2.095.971 83
	à l'art. 124ter. — Mise en état des lignes de chemins de fer cantonaux et de leur matériel (sans distinction d'exercice) » 287.000			
	à l'art. 129. — Correction, curage, entretien, réparation et amélioration des cours d'eau et de leurs dépendances ; dixièmes retenus en garantie (sans distinction d'exercice) » 85.000			
	à l'art. 129bis. — Travaux extraordinaires et d'amélioration aux cours d'eau et à leurs dépendances (Part de l'Etat) (sans distinction d'exercice)..... » 300.000			
	à l'art. 130ter. — Aménagement du Musée dans l'immeuble Collart-de Scherff à Luxembourg — Continuation des travaux..... » 92.500			
	à l'art. 139. — Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie.... » 8.400			
	à l'art. 150bis. — Intervention financière de l'Etat dans les frais de construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes » 853.769			

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	à l'art. 210bis. — Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc. Acquisition de mobilier (chaises, tables, bancs, etc.) et entretien du mobilier fr. 21.300			
	à l'art. 232. — Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture de Rome (Loi du 3 août 1907) (sans distinction d'exercice) » 27.850			
	à l'art. 424 (art. 425—1929). — Pose d'un câble téléphonique entre Luxembourg et Rodange-frontière, extension du central automatique, achat de places à bâtir, ainsi que construction et achat de maisons postales (Loi du 25 mars 1929) » 2.467.553			
	à l'art. 424 (art. 426—1929). — Construction d'un nouvel hôtel des Postes à Esch-s.-Alz. — Loi du 31 juillet 1929) » 279.051			
	à l'art. 425bis. — Elargissement du pont sur l'Alzette à Hespérange, sur la route de Thionville..... » 110.000			
	à l'art. 429bis. — Redressement du chemin repris de Knaphoscheid à Weicherdange » 141.500			
	à l'art. 432. — Construction et réparation de trottoirs sur la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la ville de Luxembourg (Part de l'Etat) » 75.000			
	à l'art. 436. — Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Aménagement du parc, installations d'arrosage pour les plantations, acquisition d'appareils pour l'hydrothérapie » 75.000			
	à l'art. 436bis. — Frais d'études et confection d'un plan d'extension de Mondorf-Etat. — Part de l'Etat.... » 25.000			
	à l'art. 439. — Construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Diekirch, y compris les emprises acquises à cet effet en 1930 » 30.000			
	Section LI. — Travaux d'utilité publique.			
419	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes (sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 00	944.673 49
419bis	Elargissement du pont du « Château » à Luxembourg ..	p ^r mém.	—	—
420	Signalisation moderne de la voirie de l'Etat	50.000	55.188 79	55.188 79

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
421	Mise en état des chemins repris par l'Etat	1.000.000	1.000.000 00	974.853 23
422	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à des travaux (sans distinction d'exercice)	750.000	747.918 07	712.682 63
423	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	75.000	30.806 89	30.806 89
424	Construction et réfection de trottoirs sur la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la ville de Luxembourg — Part de l'Etat	50.000	50.000 00	—
425	Aviation. — Création d'un aéroport et de lignes aériennes dans le Grand-Duché ; frais d'études etc.	50.000	—	—
426	Aménagement et mise en état de l'ancienne abbaye d'Echternach	350.000	441.086 25	441.086 25
427	Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement à Luxem- bourg et urbanisation du quartier de l'Athénée, y compris les frais d'acquisition des emprises (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—
428	Construction de nouvelles étables à la Maison de santé d'Ettelbruck	75.000	75.000 00	2.425 00
429	Athénée à Luxembourg. — Installation du chauffage central.....	p ^r mém.	—	—
430	Construction d'une école professionnelle à Esch-s.-Alz. (Loi du 25 mars 1933)	2.000.000	2.000.000 00	1.405.525 55
431	Travaux à effectuer par l'administration des Postes et des Télégraphes en exécution de la loi du 30 janvier 1933 ..	3.000.000	3.000.000 00	2.999.950 07
		8.400.000	8.400.000 00	7.567.191 90
	Total général des dépenses	334.220 141	334.220.141 00	296.886 614 09 ^e
	Chapitre III. — DÉPENSES POUR ORDRE. (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice).			
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique ...	64.982.000	64.982.000 00	629.539 63
1bis	Recettes et dépenses concernant la convention de répar- tition des droits d'accise sur l'alcool du 13 avril 1929 ...	75.000.000	75.000.000 00	31.368.252 06
2	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres d'emprunts grand-ducaux	1.000.000	1.000.000 00	—
3	Postes. — Remboursements aux Offices étrangers	350.000	350.000 00	361.099 71
4	Télégraphes et Téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'expres et bons de réponses payées ; frais à avancer par les comptables	2.100.000	2.100.000 00	2.414.541 43

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 26 juin 1897)	655.367	655.367 00	—
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt (Loi du 26 juin 1897)	285.720	285.720 00	218.267 50
7	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 28 juin 1911)	650.000	650.000 00	—
8	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt.....	26.000	26.000 00	26.000 00
		145.049 087	145049.087 00	35.017.700 33

EXERCICE 1933.

BALANCE.

A. Recettes et dépenses ordinaires.

I. — Recettes effectives y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1932 par francs : 5.519.520,64	fr. 373.986.343 65
II. — Dépenses effectives.....	» 296.886.614 69 ^a
Excédent de recettes	fr. 77.099.728 95 ^a

B. Recettes et dépenses pour ordre.

I. — Recettes pour ordre	fr. 35.091.515 88
II. — Dépenses pour ordre y compris l'excédent de dépenses pour ordre de l'exercice 1932 par francs : 371.285,42	» 35.388.985 75
Excédent de dépenses pour ordre ...	fr. 297.469 87

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

P. Dupong.

**COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES FONDS SPÉCIAUX DÉPOSÉS
DANS LA CAISSE DE L'ÉTAT PENDANT L'EXERCICE 1933.**

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1932.	Excédent de dépense de l'exercice 1932.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1933.	Dépenses faites pendant l'exercice 1933.	Excédent de recette de l'exercice 1933.	Excédent de dépense de l'exercice 1933.
1	Impositions communales	229.597 92	—	36.498.208 80	31.214.008 24	5.513.798 48	—
2	Fonds des dépenses communales.	—	6.783.488 30 ⁵	6.885.502 07	3.077.725 03	—	2.975.711 26 ⁵
3	Cautionnements de toute nature..	56.525.394 16	—	7.197.935 00	2.082.392 74	61.640.936 42	—
4	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée..	604.170 00	—	10.200 00	18.900 00	595.470 00	—
5	Dette publique. — Titres et cou- pons prescrits ou non touchés.	—	—	—	—	—	—
6	Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat.....	144.999 56	—	47.546 36	47.546 36	144.999 56	—
7	Biens séquestrés	—	—	—	—	—	—
8	Consignations et dépôts.....	5.047.979 87	—	3.548.534 39	2.752.482 12	5.844.032 14	—
9	Masse des détenus	—	—	156.311 78	156.311 78	—	—
10	Douane. - Timbres adhésifs vendus	—	—	—	—	—	—
11	Postes. — Fonds pour mandats..	91.495.281 24	—	2.108.910.871 76	2.112.956.350 19	87.449.802 81	—
12	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services...	—	—	559.508.520 00	559.508.520 00	—	—
13	Postes. — Droits de douane avancés	—	—	757.688 87	757.688 87	—	—
14	Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	43.514.559 00	—	10.501.569 60	4.648.375 00	49.367.753 60	—
15	Fonds communal	69.026 14	—	—	—	69.026 14	—
	(Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907.)						
16	Fonds d'amortissement de l'em- prunt belgo-luxembourgeois ...	13.336.426 34	—	2.382.674 39	884.415 73	14.834.685 00	—
17	Fonds d'amortissement des chemins de fer vicinaux	91.562 50	—	—	—	91.562 50	—
18	Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercom- munale dans les Ardennes ...	1.748.066 07	—	528.850 00	222.420 71	2.054.495 36	—
19	Fonds spécial pour la reconstitution du domaine forestier de l'Etat.	398.112 16	—	—	2.529 95	395.582 21	—
	Total.....	213.205.174 96	6.783.488 30 ⁵	2.736.934.413 02	2.718.329.666 72	228.002.144 22	2.975.711 26 ⁵

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement
P. DUPONG.

Arrêté du 18 mars 1938, concernant la taxe d'ouverture des entrepôts particuliers.

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,

Vu l'art. 4 de la Convention du 25 juillet 1921, établissant une union économique entre le Grand-Duché et la Belgique ;

Vu l'arrêté royal belge du 23 février 1938, concernant la taxe d'ouverture des entrepôts particuliers, publié au *Moniteur belge* du 12 mars 1938, page 1411 ;

Après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrête :

Article unique. L'arrêté royal belge précité du 23 février 1938 sera publié au *Mémorial* pour être exécuté au Grand-Duché.

Luxembourg, le 18 mars 1938.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
P. Dupong.*

Arrêté royal belge du 23 février 1938 concernant la taxe d'ouverture des entrepôts particuliers.

Léopold III, Roi des Belges,

Vu l'art. 7 de la loi budgétaire du 30 décembre 1896, ainsi conçu :

« L'art. 61 de la loi du 4 mars 1846 (1) est complété par la disposition ci-après :

« L'ouverture des entrepôts particuliers est subordonnée au paiement d'une taxe spéciale au profit de l'Etat, en compensation des frais de surveillance.

« Le tarif de cette taxe est arrêté par le Gouvernement » ;

Revu l'arrêté royal du 30 septembre 1929 (2) fixant le montant de la dite taxe ;

Considérant qu'un aménagement du régime établi par le dit arrêté s'impose pour les entrepôts particuliers surveillés par plus d'un agent et pour les succursales d'entrepôt y assimilées, concédées dans des cas spéciaux ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}, § 1^{er}. — La taxe pour l'ouverture des entrepôts particuliers ordinaires, dont la surveillance est assumée par un seul agent, est fixée à *cinquante francs* par jour ; elle est réduite de moitié si l'entrepôt est fermé au plus tard à midi ou lorsque l'ouverture de l'établissement n'a lieu que l'après-midi ; elle ne peut dépasser annuellement *douze mille cinq cents francs* par entrepôt.

§ 2. Si pour la surveillance un second agent est nécessaire, la taxe prévue au § 1^{er} du présent article est majorée d'un supplément de 50 fr. ou de 25 fr. pour chaque jour ou pour chaque demi-jour de présence de cet agent.

Art. 2. — Lorsque la surveillance d'un entrepôt particulier requiert l'utilisation en permanence d'un poste de 1 ou de plusieurs employés, la taxe est due à raison de douze cent cinquante francs par mois et par employé. La taxe est alors payable par anticipation et due en entier pour chaque mois commencé.

(1) *Mémorial* 1922, n° 29bis, page 121.

(2) *Mémorial* 1929, n° 52, page 931.

Art. 3. — Pour les succursales d'entrepôt public concédées *dans des cas spéciaux*, sous le régime de l'art. 224 du règlement général du 7 juillet 1847 (1), la taxe est due sur la base des frais dérivant de l'organisation adéquate de la surveillance.

Art. 4. — L'arrêté royal précité du 30 septembre 1929 est rapporté.(2).

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera obligatoire à partir du 1^{er} avril 1938.

(1) *Mémorial* 1922, n° 29bis, page 154.

(2) Rubrique I de l'avis du 5 octobre 1929, *Mémorial* 1929, page 931.

Avis. — Accord commercial franco-belgo-luxembourgeois du 23 février 1928 (1).

Conformément aux dispositions des Arrangements en vigueur entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la France, le Gouvernement belge, agissant au nom de l'Union économique, a notifié au Gouvernement français qu'il reprenait sa liberté en matière tarifaire pour les positions suivantes de son tarif douanier, consolidées par l'Accord commercial du 23 février 1928 :

- 117 C. 1. Huiles d'arachide.
- 441 Colles d'os, de nerfs et de peaux.
- Ex 457 a) 2, 3, 4, 5. Savons, crèmes de savons, etc.
- Ex 457 ex b) Savons autres : savons de Marseille.
- Ex 1153 C. 1. Chaussons dits de Strasbourg.
- Ex 1154 B. 1. Bottines et souliers en tissu de soie pure ou mélangé de soie ou garni de soie.
- Ex 1154 B. 2. Souliers découverts et souliers montant jusqu'à la cheville, en cuirs ou peaux spécialement dénommés.
- Ex 1154 et 1158 (sont admises comme pantoufles [n^{os} 1154 a et 1158 d], les chaussures pour enfants, d'une longueur atteignant 17 centimètres, sans dépasser 23 centimètres, munies d'une simple bride à boutonner, mais qui sont dépourvues de toute espèce de talon).
- Ex 5 Volailles tuées non frigorifiées.
- 66 Artichauts, aubergines, champignons, crosnes du Japon.
- 77 Cerises et griottes fraîches.
- 81 Fraises.
- 96 Prunes fraîches de toute espèce.
- Ex 126 Fleurs fraîches.
- 131 Houblon.
- Ex 264 Vins préparés à l'aide de plantes aromatiques, de quinquina ou d'autres substances médicamenteuses, ou ayant subi une préparation en vue de la fabrication du vin mousseux, ne titrant pas plus de 21 degrés de l'alcoomètre de Gay-Lussac à la température de 15 degrés centigrades :
 - a) importés en bouteilles.

(1) Voir *Mémorial* n° 18 du 14 avril 1928.

Avis. — Conseil d'Etat. — Par arrêté grand-ducal du 18 mars 1938, démission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. Ernest *Leclère*, membre du Conseil d'Etat, des fonctions de membre du Comité du Contentieux du Conseil d'Etat. — 19 mars 1938.

Avis. — Enseignement supérieur et moyen. — Par arrêté grand-ducal du 18 mars 1938, M. Alphonse *Meyers*, docteur en philosophie et lettres, a été nommé répétiteur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg. — 18 mars 1938.

Avis. — Association syndicale. — Par arrêté de M. le Ministre de la Viticulture, en date du 18 mars 1938, l'association syndicale pour la construction d'un système de chemins d'exploitation, de caniveaux-sentiers et de sentiers dans les vignes aux lieux dits : « Naumberg », « Galgenberg » etc. à Kleinmacher, dans la commune de Wellenstein, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Wellenstein. — 18 mars 1938.